



Angoulême, le 24 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : information générale sur les démarches administratives suspendues durant l'épidémie

En raison de la situation sanitaire actuelle et des différentes mesures de confinement, certaines démarches administratives sont modifiées ou suspendues.

Point numérique

Les points numériques de la préfecture et des sous-préfectures sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Commissions médicales des permis de conduire

Les rendez-vous programmés avec la commission médicale des permis de conduire sont annulés et reportés à une date ultérieure.

Le module de prise de rendez-vous en ligne sur le site Internet des services de l'État en Charente est suspendu. Les usagers qui ont vu leurs rendez-vous annulés devront reprendre un rendez-vous lors de la réouverture du module.

Les suspensions de permis de conduire sont prolongées jusqu'à la fin des mesures de restriction de déplacement et la reprise normale des activités.

Examens du permis de conduire

Les activités des inspecteurs du permis de conduire sont interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Les épreuves de l'examen théorique général, de l'examen théorique « moto » et pratique sont reportées sine die.

Adoption des budgets des collectivités locales

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, définitivement adoptée par le Parlement le 22 mars et publiée au Journal Officiel le 24 mars 2020, reporte la date limite d'adoption des budgets locaux au 31 juillet 2020.